



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 13 décembre 2004 légalement convoqué le 6 décembre 2004, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Henri SILVAN, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Marie LEGENDRE et Pascale AMIOT excusées et représentées

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MAOUNY

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL 2004

- Afin de régulariser l'article relatif aux subventions, il convient de prévoir :
En dépense de fonctionnement article 6574 fonction 020 : + 439 €
- Suite à la vente de terrains dans la zone Macherin, il convient de prévoir les écritures suivantes :
En recette de fonctionnement article 775 fonction 01 : + 663 277. 09 €
En dépense de fonctionnement article 675 fonction 01 : + 120 609. 29 €
En recette d'investissement article 2111 fonction 01 : + 120 609. 29 €
En dépense de fonctionnement article 676 fonction 01 : + 542 667. 80 €
En recette d'investissement article 192 fonction 01 : + 542 667. 80 €
Terrains vendus à la société SETIM, société NLU, société MAXIMO :

TABLEAU RECAPITULATIF

ARTICLE	FONCTION	DEPENSE RECETTE	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	MONTANT EN EUROS
61523	822	D	F	- 439
6574	020	D	F	+ 439
675	01	D	F	+ 120 609.29
676	01	D	F	+ 542 667.80
775	01	R	F	+ 663 277.09
1641	01	R	I	- 663 277.09
192	01	R	I	+ 542 667.80
2111	01	R	I	+ 120 609.29

LOGEMENT 7 RUE D'AUXERRE - MODIFICATION DE SURFACE

Le logement 7, rue d'Auxerre est loué à Mme FRANSIOLI, professeur des écoles et directrice de l'école V. Hugo, depuis le 1^{er} novembre 2004. La surface habitable du logement en étage a une superficie de 65 m² et non de 84 m², le chauffage est raccordé aux installations communales.

La délibération du 11 octobre 2004 est modifiée comme suit :
le loyer s'élève donc à 273,00 euros par mois (4,20€x 65 m²), le reste inchangé.

ATTRIBUTION DES BOURSES COMMUNALES 2004/2005

Etudes supérieures

60 dossiers ont été déposés

60 dossiers complets

24 x 76 €	1 824 €
11 x 107 €	1 177 €
10 x 137 €	1 370 €
3 x 168 €	504 €
3 x 198 €	594 €
9 x 229 €	2 061 €
Total	7 530 €

Bourses Apprentis

5 dossiers ont été déposés

5 dossiers complets

5 x 107 €	535 €
Total	8 065 €

CLASSE VERTE 2004/2005 – Ecole Jean-Jacques ROUSSEAU

Le Maire donne connaissance du coût du séjour de la classe verte 2004/2005, qui s'élève à 172.65 € pour le groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU du 14 mars au 18 mars 2005 au « Centre Le Grand Panorama » à CHAMBON (Puy de Dôme).

Le Conseil décide de maintenir le principe d'une participation avec une quote part des parents. Cette dernière sera fonction de l'impôt sur le revenu 2003 payé en 2004 par chaque famille avec une participation forfaitaire de 50 €.

Montant de l'Imposition	Participation des Familles	Participation communale
au-dessous ou égal à 234,99€	21.00 + 50 = 71.00 €	101.65 €
de 235 à 1193,99 €	38.00 + 50 = 88.00 €	84.65 €
de 1194 à 2265,99 €	62.00 + 50 = 112.00 €	60.65 €
de 2266 à 3067,99 €	82.00 + 50 = 132.00 €	40.65 €
de 3068 à 4578,99 €	95.00 + 50 = 145.00 €	27.65 €
au-dessus de 4579 €	100.00 + 50 = 158.00 €	14.65 €

ASSURANCES SMACL – AVENANTS

LA Société SMACL, assureur communal, nous transmet deux avenants constatant les changements intervenus dans la nature ou la composition des risques assurés au cours de l'exercice 2004, à savoir :

- Avenant n° 2 pacte Biens de – 322,66 €(démolition de la terrasse)
- Avenant n° 3 pacte Véhicule à Moteur + 719,87 €(achat de 2 véhicules)

Le Conseil Municipal approuve les deux avenants, autorise le Maire à les signer, rappelle que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

ACHAT TERRAIN POIRIER

Monsieur Georges Poirier, propriétaire, souhaite vendre ses parcelles de terrain lui restant sur la Commune et les propose à la commune, à savoir :

- d'une part, une parcelle au lieudit « Les Grillottes » cadastrée AC 158 de 7 875 m², bois sous taillis, classée en zone NC au P.O.S. au prix de 5 000 euros ;
- et d'autre part, deux parcelles attenantes de bois, au lieudit « Les Petites Ramelles » cadastrées A 254 de 2900 m² et A 255 de 17 236 m², classées en zone NCa au P.O.S., au prix de 2 114 euros les deux.

Monsieur SILVAN, ingénieur forestier, a été chargé d'inspecter les parcelles et de répertorier le bois.

Le Conseil Municipal, accepte d'acquérir les parcelles cadastrées AC 158 au prix de 5 000 euros et A 254 et 255 au prix de 2 114 euros, au titre de réserves foncières.

REPRISES DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE MONETEAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales et le Code des communes,

Après avoir entendu le rapport le Conseil Municipal se prononce sur les reprises des concessions ci-dessous : Jérôme CLOCHE 10.12.1905, Albert BERTHIER 12.06.1904, Germaine GUILLET 12.06.1904, Désiré MERLE 19.10.1904, Alexandrine CALLANDRE 25.06.1908, Eugénie PETITJEAN 24.01.1909, Augustin MARTIN 31.05.1918, Isabelle LEVOTRE 15.02.1921, Narcisse CHAVARD 21.11.1920, Augustin MIOTAT 24.04.1919, Pauline CHERBUY 23.06.1911, Mme Vve BEAUJEAN 28.05.1911, Mme Veuve LATROYE 16.08.1902, Armand MILLOT 12.04.1954, Mme Vve VAN ACKER 10.11.1947, Abel RAFFARD 01.06.1942, Charles BUTEL 01.08.1946, Emile DUFOUR 10.12.1944, Charles DARLOT 22.04.1946, Gustave PERREAU 25.02.1941, Mme Vve BOULLOTTE 21.03.1931, Joseph BERNARD 01.07.1938 et Alcide MARCHAND 25.10.1939.

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle ;

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire des dites concessions en leurs noms et aux noms de ses successeurs ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

EMPLOI D'AGENTS NON TITULAIRES POUR L'ANNEE 2005

Il est nécessaire de prévoir pour l'année 2005 les besoins pour les emplois d'agents non titulaires qui seront recrutés pour des remplacements momentanés d'agent titulaire, des besoins occasionnels et surcroît de travail et des besoins saisonniers.

Un tableau prévisionnel, ci-joint, récapitule les prévisions 2005 en la matière.

recrutement d'agents non titulaires - PREVISIONS pour l'année 2005 loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Motif du recrutement	référence	catégories	durée	rémunération
Remplacement momentané de titulaire en				
- temps partiel				
- congé maladie/AT	Art 3- 1 ^{er} alinéa	A-B-C	sur 12 mois =	1 ^{er} échelon du grade d'agent administratif
- congé maternité			2400 h	et d'agent d'entretien sur état d'heures
- congé parental				
Besoin saisonnier				
Services techniques	Art 3 – 2 ^{ème} alinéa	C	de mai à septembre	1 ^{er} échelon du grade d'agent d'entretien
			4550 h	
CLSH	Art 3 - 2 ^{ème} alinéa	C	vacances scolaires	1 ^{er} échelon du grade d'agent d'animation
			sauf Noël	
			2940 h	
Besoins occasionnels/surcroît de travail				
Ecoles/cantines	Art 3 – 2 ^{ème} alinéa	C	sur 12 mois =	1 ^{er} échelon du grade d'agent d'entretien
			4320 h	sur état d'heures

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – CONSULTATION RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Une consultation a été lancée en novembre, pour la réalisation de levés topographiques nécessaires à l'étude du projet. Deux cabinets de géomètre ont demandé le dossier et proposé une offre, à savoir :

La SCP HELMER-BONNAUD-89190 Villeneuve l'Archevêque-pour 4 000,00€HT

GEOMEXPERT Sarl – 89000 AUXERRE – pour 2 290,00 €HT

Le Conseil Municipal retient GEOMEXPERT Sarl, la mieux-disante.

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le projet de programme d'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords est soumis au conseil. Il comprend : les données relatives au projet et à son environnement, les objectifs, les contraintes et servitudes affectant le projet, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le Conseil approuve le projet de programme tel que préparé par les services de la DDE.

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les services de la Direction Départementale de l'Équipement, sollicités pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ont établi le programme d'aménagement de la Place de la Mairie, carrefour des départementales 84 et 158, en vue du concours de maîtrise d'œuvre. L'estimation du projet se répartit comme suit :

- Travaux..... 1 250 000 €HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre..... 127 100 €HT
- Achat de terrain SNCF..... 10 000 €HT

Le calendrier s'échelonne sur trois années :

- Conception, concours maîtrise d'œuvre, études..... 2005
- Consultation des entreprises..... 2006
- Travaux..... 4^{me} T 2006 et 2007

Le Conseil approuve ce dossier et sollicite l'inscription au programme départemental de ce projet, pour l'obtention de subventions au taux le plus élevé.

AMENAGEMENT RUE DE SOMMEVILLE - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Vu l'appel d'offres du 17 août 2004, vu les rapports des commissions d'appel d'offres des 11 et 29 octobre, et 23 novembre 2004, vu les rapports et les procès verbaux des commissions d'appel d'offres, vu le classement par ordre décroissant les propositions reçues et retenant l'entreprise la mieux-disante, à savoir : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 419 864,18 euros HT.

Vu l'estimation du maître d'œuvre de 531 483,00€HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer et signer un marché avec l'entreprise EUROVIA pour le montant de 419 864,18 euros HT, rappelle que les crédits sont ouverts au budget – opération 18 –

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLEURE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE

Le contrat d'entretien des installations d'éclairage public arrivait à échéance le 31 décembre 2004. Un dossier de consultation a été établi et une mise en concurrence lancée.

Le nouveau marché est un marché de prestations de service regroupant la maintenance et l'entretien de l'éclairage public, la pose des illuminations de fin d'année, la signalisation tricolore.

Deux entreprises seulement ont répondu, pour six dossiers retirés.

Vu le rapport et le procès verbal de la commission d'appel d'offres retenant la société ABM avec une remise de 2 % sur le bordereau de prix.

Le Conseil autorise le Maire à passer et signer le marché à intervenir avec la société ABM d'AUXERRE.

SIGNALISATION TRICOLEURE - MISE AUX NORMES

Le Conseil Municipal a pris acte des nouvelles normes applicables aux feux de signalisation tricolore à partir du 1^{er} janvier 2005. Compte tenu d'une étude d'aménagement de la place de la Mairie, lieu d'implantation de la signalisation tricolore, le Conseil municipal n'envisage pas immédiatement cette mise aux normes.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN – PROMESSE DE VENTE M. POURANTRU

Par délibération du 6 septembre 2004 le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente à Monsieur F. POURANTRU, où toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un terrain de 4 822 m², au lieu-dit «Le Petit Coignot» cadastré BC 246, compte tenu du dénivelé important, Monsieur Pourantru renonce à cette parcelle, mais souhaite reporter son projet sur la parcelle cadastrée BC 243 de 5 000 m². Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la parcelle BC 243 de 5 000 m² au prix 7,62 euros le m² et autorise le Maire à signer devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY 89 380, d'une part, la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement de 3 810,00 euros représentant 10 % de la vente estimée à 38 100 euros d'autre part, la vente devra être ratifiée avant le 31 mai 2005.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN – LOTISSEMENT « LE PETIT COIGNOT 1 »

Le projet de lotissement communal «Le Petit Coignot 1» établi par GEOMEXPERT, géomètre à Auxerre 11 rue Max Quantin, situé rue de Madrid, dans la zone d'activité de Macherin, d'une superficie de 5 000 m², est soumis au Conseil.

Après examen des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal approuve le dossier, sollicite l'autorisation de lotir et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN – LOTISSEMENT « LE PETIT COIGNOT 2 »

Le projet de lotissement communal «Le Petit Coignot 2» établi par GEOMEXPERT, géomètre à Auxerre 11 rue Max Quantin, situé rue de Paris, dans la zone d'activité de Macherin, d'une superficie de 4 822 m², est soumis au Conseil.

Après examen des différentes pièces fournies, le Conseil Municipal approuve le dossier, sollicite l'autorisation de lotir et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN –DEPLACEMENT EMPLACEMENT RESERVE N° 2

Pour permettre l'implantation éventuelle de la Société ALDI, où toute autre activité commerciale, dans les locaux des établissements Barthélémy, cadastrés AV 151 et compte tenu de la configuration de la parcelle relativement étroite, il est nécessaire de décaler entièrement l'emprise de l'emplacement réservé n° 2, -*liaison RD319 à RD84, voie à créer de 18 m de plate-forme-*, sur la parcelle communale AV 48, sans affectation. Avis favorable du Conseil.

ZONE D'ACTIVITE DES TERRES DU CANADA

La zone implantée sur la commune est gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la première tranche a été réalisée avec le concours de la Ville d'Auxerre.

Suite à plusieurs observations d'entreprises sur l'état de la zone, une visite des lieux a été faite.

Constat : le traitement paysager élaboré n'a pas été réalisé en totalité, les plantations faites n'ont pas été suivies et entretenues, les trottoirs n'ont pas reçu de traitement particulier et ont été endommagés lors des constructions.

Objectifs : Il serait donc souhaitable, pour que cette zone ait un cachet plus attrayant, de soigner l'environnement. Un projet est à définir avec Mr Charpy, responsable des espaces verts de la Commune, (limitant au maximum l'entretien et les tailles).

Le Conseil municipal désigne la commune maître d'ouvrage.

- Le service des espaces verts de la commune définira le projet en collaboration avec ceux de la CCI, tant sur le plan végétal que minéral, et assurera la mise en place des végétaux.

COMMISSIONS

Emplois des 25 novembre et 8 décembre

Les 32 candidatures reçues pour le poste d'agent technique au foyer communal, à pourvoir suite à un départ en retraite, ont été examinées lors de la première commission. 6 candidats ont été sélectionnés et reçus en entretien le 8 décembre. Dans l'attente de la confirmation du candidat retenu.

Communication du 1^{er} décembre : examinait

- les propositions reçues pour la confection du magazine à compter du 1^{er} janvier 2005, la société ITALIC est la moins disante ;
- l'achat éventuel d'une sono portable. Coût d'investissement élevé, et possibilité de location auprès de Yonne en Scène a un coût très raisonnable 10 € ;
- le changement du journal électronique pour un nouveau modèle plus performant. En attente de devis ;
- l'acquisition d'une toile d'un peintre local ayant servi de base à la flamme postale, -refus- ;
- le projet de budget 2005 ;
- l'étude d'un logo de Monéteau – toute initiative sera la bien venue ;
- le vendredi 17 décembre une séance du VTHR est offerte aux enfants des écoles (comédie musicale).

Sports et Loisirs du 6 décembre : examinait

- le bilan 2004 du CLHS, légère baisse d'effectif – baisse plus conséquente pour les camps ;
- les propositions 2005, maintien de la participation sans pré-inscription – envisager des activités pour les + de 13 ans
- innover par des formules stages et initiation à la journée – reconduction du budget ;
- les travaux à réaliser pour mieux adapté le centre aux petits.

Voirie du 9 décembre : examinait

- les travaux d'entretien à inscrire au budget 2005, des programmes plus conséquents sont prévus sur les 3 années à venir ;
- les travaux d'enfouissement à envisager conjointement à ceux de dissimulation d'EDF, les études sont à demander auprès du SIEA.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE BEINES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'AUXERROIS

Par délibération du 11 octobre 2004, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable au retrait de la commune de Beines et les termes du protocole transactionnel de retrait de la Communauté des Communes de l'Auxerrois (CCA).

La C C A nous informe que dans le protocole transactionnel de retrait, la prise en compte des investissements aurait été omise et demande au conseil de reprendre position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient son avis favorable au retrait de la Commune de Beines et demande que les intérêts financiers, tant de Beines que de la CCA, soient préservés dans un nouveau protocole transactionnel accepté par les deux parties.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil n'applique pas son droit de préemption sur les dossiers présentés.

AFFAIRES DIVERSES

- La commune a reçu le 1^{er} prix de fleurissement dans sa catégorie et trois maisons fleuries ont été retenues parmi les 20 premières du département.
- Un projet de reconstruction de la Maison de soins du Petit Pien a été présenté. Mais le classement du P.O.S. ne permet pas cette implantation (NB zone naturelle à vocation agricole). Etude pour implantation dans la partie sud du CIGA, car UGECAM souhaite rester sur Monéteau.
- La signature pour la vente du lot à l'ADAPT est prévue le 15 décembre.
- C.C.A. : de nombreux conseils ont envisagés leur retrait de la CCA si transformation en Communauté d'Agglomération – une réunion regroupant 14 maires a eu lieu le 7 décembre, les positions prises ont été transmises par courrier au Président de la CCA- Attendre les nouveaux textes fixant le mode d'élection des membres des EPCI, si élection au suffrage universel, risque d'absence de représentant des petites communes au profit des plus grosses. Il est normal que Monéteau ait le retour de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt ou modifier sa fiscalité.

PROCHAIN CONSEIL

Vendredi 7 janvier 2005 à 20H15

TOUR DE TABLE

Mr MOREL fait remarquer que Pien est le hameau de Sougères et non de Monéteau comme indiqué dans la revue Intercom.

Mr BIDEAU La cérémonie des vœux est prévue à Monéteau le 5 janvier à 18h 30 au Foyer Communal.
La journée « portes ouvertes » a été un succès.
L'inauguration officielle de la Mairie est déplacée, pour cette date les tentures seront installées ainsi qu'une bibliothèque en fond de pièce.

Mr IMBERT Les vœux à SOUGERES sont prévus le 11 janvier.
La marche organisée par l'association fêtera le 25^{ème} anniversaire, un vin d'honneur est prévu le soir.
